



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Inf.25.6.3a

03.03.2026

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Campo Grande, Brésil, 23 - 29 mars 2026

Point 25.6.3 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR UNE SEULE ESPECE POUR LE REQUIN-ANGE
EN MER MEDITERRANEE (ANGE REQUIN WG1)**

(Préparé par le Secrétariat)

Clause de non-responsabilité : Ce document, rédigé à l'origine en anglais, a été traduit automatiquement à l'aide d'un outil en ligne. Se référer au contenu original en anglais comme source principale d'information. Le Secrétariat a utilisé l'outil en ligne gratuit pour traduire certaines annexes qui contiennent du texte pour information et non pour adoption. Cela a permis de réaliser des économies sur le budget de traduction. Nous invitons les Parties à nous faire part de leurs commentaires sur cette approche.

Résumé :

Ce document contient le rapport de la première réunion du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'espèce unique du requin ange (*Squatina squatina*) en Méditerranée, qui s'est tenue en ligne les 29 et 30 avril 2025.

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR L'ESPECE UNIQUE POUR LE REQUIN-ANGE EN MEDITERRANEE

Point à l'ordre du jour 1 : Ouverture de la réunion

1. Melanie Virtue, chef de l'équipe des espèces aquatiques de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a noté que le Groupe de travail (WG), qui se réunit pour la première fois, n'a pas encore désigné son président. Elle a suggéré, et le gouvernement mondial a accepté, qu'Andrea Pauly, responsable du programme CMS pour le Protocole d'Accord sur la Conservation des Requins Migrateurs (MoU des Requins), préside la réunion.

Point à l'ordre du jour 2 : Adoption de l'ordre du jour

2. Andrea Pauly a noté que l'ordre du jour de la réunion avait été raccourci pour s'adapter au cadre virtuel de la réunion.
3. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour ([UNEP/CMS/Angelshark WG1/Doc.2.1/Rév.2](#)).

Point à l'ordre du jour 3 : Rapports

4. Le Secrétariat et James Ellis (président du comité consultatif du MoU sur les requins) ont informé les membres du gouvernement mondial du décès de Marino Vacchi, qui a co-rédigé le Plan d'action pour une seule espèce (SSAP) pour le requin-ange en Méditerranée, soulignant son engagement envers la conservation des requins.
5. Le Secrétariat a rappelé le processus qui a conduit à l'adoption du SSAP, mettant notamment en avant :
 - l'inscription de l'espèce aux Annexes I et II du CMS en 2018 et l'accord connexe visant à élaborer un plan d'action régional ;
 - l'élaboration d'une stratégie de conservation et d'un plan d'action méditerranéen par le Réseau de conservation des requins anges (ASCN) en 2019 ;
 - la sélection du SSAP par Marino Vacchi et James Ellis en 2021-2022 ;
 - consultations avec les États de la zone de répartition, leur approbation du SSAP en 2022, et l'approbation du plan par le protocole d'entente des requins en 2023 ; et
 - l'adoption du SSAP lors de la CMS COP14 en 2024.
6. Le Secrétariat a également rappelé les mandats prévus dans la Résolution 14.12 et les Décisions 14.101-14.105, notamment :
 - pour que les Parties mettent en œuvre les activités du SSAP, fournissent des documents pour mettre à jour l'Annexe III et développent une annexe IV au SSAP, soumettent des rapports sur la mise en œuvre du SSAP avant la COP15, et encouragent les États non parties à adopter le SSAP ;
 - pour que les États non membres de la zone de répartition puissent s'engager dans des activités de SSAP ;
 - pour que les organisations non gouvernementales (ONG) et les experts fournissent un soutien technique à la mise en œuvre du SSAP et au développement de l'annexe IV ; et

- pour que le Secrétariat aide à l'établissement de systèmes de gouvernance et de suivi, à élaborer un formulaire de rapport et à convoquer des réunions pour stimuler la coordination et la mise en œuvre.

7. Le Secrétariat a noté que l'État non partisan pertinent pour le SSAP est la Turquie.
8. Le Secrétariat a également fait rapport sur les progrès réalisés jusqu'à présent, en soulignant :
 - un certain nombre d'actions mises en œuvre par les Parties et partenaires ([UNEP/CMS/Angelshark WG1/Doc.4.1](#)) ;
 - deux projets mis en œuvre avec des financements du gouvernement allemand et du gouvernement de la principauté de Monaco sur la gestion territoriale et le développement de l'annexe IV ;
 - l'élaboration d'un projet de structure de gouvernance pour le SSAP ;
 - l'élaboration d'un projet de programme de travail ;
 - le développement d'un modèle de rapport ;
 - la soumission de rapports sur l'avancement de la mise en œuvre ;
 - l'identification des étapes supplémentaires à recommander ; et
 - engagement d'experts de Turquie.
9. Le groupe de travail a pris note du rapport.

Point à l'ordre du jour 4 : Surveillance

4.1 Résumé des rapports sur la mise en œuvre par États de répartition

10. Le Secrétariat a rappelé avoir élaboré un [modèle de rapport](#) qui a été partagé le 28 février 2025. Jusqu'au WG1, des rapports étaient reçus de huit États de répartition (Croatie, Chypre, Grèce, Espagne, Syrie, France, Albanie et Algérie), ainsi que quatre rapports d'organisations partenaires. Tous n'ont pas été reçus à temps pour être inclus dans le rapport sommaire du Secrétariat ([PNUJ/SMC/AngelsharkWG1/Doc.4.1](#)), mais le Secrétariat a indiqué que ces éléments seraient intégrés dans un rapport sommaire mis à jour, incluant des recommandations pour la future mise en œuvre du CSPA, à diffuser puis publier avant la 15e session de la Conférence des Parties du CMS (COP15). Il invite également à soumettre d'autres contributions pour informer la mise à jour.
11. Le Secrétariat a noté que 14 États de répartition n'ont pas encore soumis de rapports. Ils ont également noté que, bien que la Syrie ait soumis un rapport, le pays a souligné qu'il ne pouvait pas répondre aux objectifs du SSAP en raison du conflit en cours de 14 ans dans le pays et du manque de financement. En réponse au Monténégro et à la Commission européenne, le Secrétariat a invité à soumettre à nouveau tout rapport qui aurait pu être négligé.
12. En fournissant un résumé des rapports reçus ([PNUJ/CMS/AngelsharkWG1/Doc.4.1](#)), le Secrétariat a souligné :
 - sur l'Action 1.1 (interdiction dans les règlements de la pêche) : la Croatie, Chypre et la Grèce appliquent les règlements de l'UE interdisant la capture, la conservation et la vente des *espèces de Squatina* ; La Croatie et l'Espagne mettent en œuvre des mesures nationales ; et des efforts législatifs sont en cours à Chypre, en Tunisie et en Turquie ;
 - sur l'Action 1.2 (protection des espèces) : la Croatie et l'Espagne disposent d'une législation nationale ; La Grèce manque de législation nationale ; et Chypre et la Turquie travaillent à inclure les requins-anges dans les listes d'espèces protégées ;

- sur l'Action 1.3 (programmes de sensibilisation) : diverses campagnes sont en cours dans les États de secteur, la Croatie et l'Espagne travaillant sur le partage des données et les plans de redressement ;
- sur l'Action 1.4 (surveillance et application) : la Croatie s'aligne sur la réglementation de l'UE ; Chypre utilise la surveillance conventionnelle et électronique ; La Grèce met pleinement en œuvre des mesures ; et l'Espagne renforce les inspections et utilise des outils de déclaration citoyenne ;
- sur l'Action 2.1 (collecte de données) : diverses enquêtes et études sont en cours, mais les États de répartition signalent des difficultés dues au manque de suivi structuré, de financement et de collaboration interinstitutionnelle ;
- sur l'Action 2.2 (modélisation de l'habitat) : Chypre, la Grèce et l'Espagne identifient des zones critiques pour les requins-anges grâce à la modélisation des écosystèmes et des habitats ; La Croatie souligne les défis liés au manque de données et de financement ;
- sur l'Action 2.3 (échantillonnage d'ADN environnemental) : la Croatie et l'Espagne rapportent l'utilisation de la technique, tandis que la Grèce et Chypre soulignent des limites de financement et de capacité ;
- sur l'Action 2.4 (échantillonnage non destructif du site) : la Croatie et l'Espagne utilisent des relevés visuels non invasifs pour surveiller les requins-anges ;
- sur l'Action 2.5 (réseau actuel des AMP) : Les États de répartition ont rapporté des progrès variables dans l'intégration de la conservation des requins-anges dans les aires marines protégées (AMP), en soulignant des limites de données et des pénuries de financement ; la Grèce notant que les zones critiques de requins angeliques (CASAs) identifiées ne relèvent pas de son réseau national de AMP ;
- sur l'action 3.1 (suivi scientifique) : Les États de répartition surveillent les prises accessoires d'elasmobranches via les cadres existants, l'Espagne mettant en œuvre des efforts ciblés ;
- sur l'action 3.2 (données sur la pêche commerciale) : Les États de répartition surveillent et appliquent les données de capture d'Angelshark, mais rencontrent des difficultés dues à des données limitées, à l'absence de protocoles standardisés et à la résistance des flottes commerciales ;
- sur l'action 3.3 (pêche récréative) : Les États de répartition impliquent les pêcheurs récréatifs dans la conservation des Angelsharks, y compris dans la collecte de données, mais font face à des défis en matière d'inclusion des politiques ;
- sur l'action 3.4 (science citoyenne) : la Croatie, Chypre, la Grèce et l'Espagne impliquent des pêcheurs et plongeurs récréatifs dans la conservation des requins-anges mais rencontrent des difficultés à élargir les programmes de sensibilisation en raison du manque de personnel, de financement et de coordination ;
- Sur l'Action 3.5 (enquête indépendante Fisher) : La Grèce et l'Espagne mènent des enquêtes dans le cadre de programmes pilotes de suivi, tandis que la Croatie et Chypre mettent en avant les défis liés au manque de personnel, au financement et à l'intégration des données ;
- sur l'action 3.6 (survie d'Angelshark abandonnée) : l'Espagne a lancé des essais sur les protocoles de largage d'Angelshark ;
- sur l'Action 3.7 (marquage) : la Grèce et l'Espagne poursuivent les efforts de marquage pour les Angelsharks ;
- sur l'Action 3.8 (structure et connectivité des populations) : la Grèce et l'Espagne collectent des échantillons de tissus pour une analyse génétique ;
- sur l'Action 3.9 (études de l'histoire de vie) : l'Espagne réalise des échantillonnages biologiques pour la morphométrie et les études de croissance, et la Turquie dispose de données biologiques à partager ;

- sur l'Action 3.10 (dynamique des populations) : L'Espagne collecte des données d'observations depuis 2014, contribuant au développement des zones pertinentes pour la conservation des requins anges (ARCAs) aux îles Canaries, tandis que la Croatie, Chypre et la Grèce rencontrent des difficultés pour mener des études de dynamique des populations à long terme en raison de données, de financements et de capacités limités ;
- sur l'action 4.1 (ressources) : Chypre et l'Espagne sécurisent des ressources pour la conservation à long terme des Angelsharks, Chypre évaluant les options de financement de l'UE ;
- sur l'Action 4.2 (groupe de travail international) : Chypre, la Grèce et l'Espagne contribuent à la création d'un groupe de travail international ; et
- sur l'Action 4.3 (évaluation des aires protégées) : La Grèce et l'Espagne travaillent à intégrer les CASA dans les AMP, tandis que Chypre identifie encore les CASA et discute de l'expansion des AMP.

13. Lors de la discussion qui a suivi, les participants ont notamment mis en avant :

- La Turquie a adopté une législation sur la protection des requins-anges en 2018 ;
- la nécessité de mener des formations sur l'identification des espèces ; et
- la nécessité de clarifier les concepts de « Zones pertinentes pour la conservation des requins-anges » et « Zones critiques pour les requins-anges » et leur lien avec l'approche des « Zones importantes pour les requins et les raies » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

14. Le Secrétariat a invité à revenir sur l'inclusion, dans le rapport sommaire, des informations fournies par les organisations partenaires en plus des informations fournies par les États de secteur. Soulignant que le pays a soumis un rapport national, Chypre a noté qu'elle ne souhaitait pas voir un autre rapport concernant le pays reflété dans le résumé, soulignant que toute information supplémentaire des organisations partenaires devrait être discutée avec le pays concerné. Le Secrétariat a indiqué qu'il préparerait des documents distincts pour résumer les informations fournies respectivement par les gouvernements et les organisations partenaires.

15. Le Secrétariat a été prié de contacter les États de répartition qui n'ont pas encore soumis de rapports, et les rapports résumés mis à jour seront partagés avec les membres du WG pour examen à temps avant la publication en août 2025.

4.2 Options pour le partage des données

16. Le Réseau de conservation des requins anges (ASCN) a rappelé que le SSAP appelle à la collecte de données provenant de sources historiques et contemporaines concernant les requins anges (*Squatina Squatina*) et les taxons frères afin d'améliorer la connaissance de l'espèce. Ils ont souligné l'importance des rapports nationaux pour fournir des données, soulignant la valeur des données notamment sur : l'histoire de vie, la présence, l'abondance, la distribution, la structure et la connectivité des populations, l'habitat adapté et l'interaction avec les pêcheries.

17. Comme outils pouvant être utilisés pour le partage de données, l'ASCN a désigné :

- la [carte des observations de requins anges](#), qui couvrit désormais un nombre croissant d'espèces, sert de dépôt de données de présence et est proposée en plusieurs langues ; et
- la [plateforme T-Shark](#), financée par le ministère fédéral allemand de l'Environnement et hébergée par l'Université de Padoue (Italie), qui fournit une carte interactive des requins marqués en Méditerranée dans le cadre de projets de recherche, en précisant

que les détenteurs de données décident de la quantité d'informations mises à disposition des utilisateurs publics.

18. L'ASCN proposait de servir de gestionnaire de données au WG, afin de compiler, gérer et analyser les données selon les besoins.
19. Les participants ont notamment mis en avant :
 - le travail de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée visant à développer une plateforme de partage des meilleures pratiques et de la recherche sur les espèces vulnérables ;
 - les questions de confidentialité, notamment concernant le partage des données GPS, et les moyens de répondre à ces contraintes, comme par le biais de protocoles de données spécifiques ou la signature d'accords de confidentialité ; et
 - Des filtres qui donnent à différents types d'utilisateurs des niveaux d'accès aux données variés.
20. Le Groupe de travail a soutenu l'élaboration d'un projet de décision COP pour demander au Secrétariat d'élaborer un protocole de partage de données en collaboration avec l'ASCN au cours du prochain triennium.

Point à l'ordre du jour 5 : Gestion spatiale

21. Le projet Angel Shark a rappelé que l'objectif 2 du SSAP prévoit l'identification des sites et habitats des Angelsharks en Méditerranée afin d'identifier les anciennes, actuelles et potentielles Zones critiques de requins angel (CASAs) et de déterminer le statut des Angelsharks dans ces zones.
22. Ils ont présenté un aperçu des approches actuelles de gestion régionale des requins-anges en Méditerranée ([PNUÉ/CMS/AngelsharkWG1/Doc.5.1. Rév. 1](#)), notant que l'évaluation est destinée à être mise à jour périodiquement et vise à guider la mise en œuvre des activités du SSAP. Le rapport porte sur le requin ange (*Squatina Squatina*), mais il fournit également des informations sur le requin ange à dos lisse et le requin angel à dos scie afin de tenir compte des chevauchements dans la répartition et les défis d'identification. Le rapport s'appuie sur : les données d'observations des 20 dernières années ; des modèles d'adéquation de l'habitat ; les zones importantes pour requins et raies (ISRA) de l'UICN, les sites candidats ISRA et les zones d'intérêt ; et des informations sur les AMP désignées au niveau national, les sites Natura 2000, les zones à accès à la pêche et les sites Ramsar.
23. Le rapport a notamment constaté que :
 - seulement 2 % des ISRA sont couverts par des AMP avec des plans de gestion entièrement ou partiellement mis en œuvre, notant qu'il n'est pas clair si ces plans incluent des mesures qui bénéficient spécifiquement aux Angelsharks ;
 - seulement 5 % de l'habitat adapté aux requins-anges se trouve dans des AMP avec des plans de gestion entièrement ou partiellement mis en œuvre ; et
 - 42 % des observations d'Angelsharks se sont faites dans ces AMP.
24. Le rapport identifiait les priorités en termes de pays, de domaines, d'actions et de recherches. Les recommandations concernent, entre autres, l'identification des sites et habitats pour la protection au niveau de l'espèce.
25. Le projet Angel Shark a souligné la recommandation de fixer un objectif d'au moins 10 % des ISRA couverts par des AMP avec un plan de gestion pleinement mis en œuvre, possiblement dans un délai spécifique.

26. Les participants ont réfléchi à :
- l'influence du changement climatique sur les habitats adaptés ;
 - chevauche des zones importantes pour d'autres espèces inscrites au CMS, notant que les ISRA ne sont pas spécifiques à des spécificités ;
 - s'il faut se concentrer uniquement sur les ISRA ou aussi sur les ISRA candidats et les domaines d'intérêt ;
 - la raison de fixer un objectif spécifique de 10 % des ISRA couverts par les AMP, le projet Angel Shark notant qu'il s'agit d'une recommandation scientifiquement valide et qu'elle s'aligne avec d'autres processus, comme l'objectif de l'UE de 10 % de protection complète ;
 - le fait que le processus ISRA ne repose pas sur la modélisation, telle que l'adéquation de l'habitat, mais ne repose que sur des données réelles d'observations et d'autres données fondées sur des preuves ;
 - examiner ce qui pourrait expliquer le manque d'observations d'Angelsharks dans des habitats jugés en principe adaptés à l'espèce, tels que des menaces spécifiques dans la région ; et
 - la nécessité de prendre en compte les mesures de gestion des pêches applicables autour des ISRA.
27. Le Secrétariat a noté son intention de préparer un document pour la COP15 sur la gestion basée sur la zone, incluant des informations sur les ISRA, les Zones importantes de mammifères marins (IMMA), ainsi que d'autres initiatives, notamment pour les tortues marines. Il a également rappelé que [l'objectif 3 du Cadre mondial de la biodiversité](#) exige de garantir qu'au moins 30 % des zones côtières et marines, en particulier celles d'importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient efficacement conservées et gérées. Le Secrétariat a suggéré que les parties pourraient, dans la réalisation de l'objectif 3 du GBF, donner la priorité aux domaines d'importance pour les requins-anges et autres espèces inscrites à la CMS.
28. Le Groupe de travail a décidé de réfléchir aux recommandations pour soumettre à la COP15 sur cette question par une procédure écrite. Le Secrétariat avait pour mission de diffuser le document pour recueillir des commentaires.

Point à l'ordre du jour 6 : Examen du Plan d'action pour l'espèce unique du requin-ange en Méditerranée

6.1 Examen de l'Annexe III du SSAP

29. Le Secrétariat a rappelé que le SSAP est un document statique qui ne peut être modifié par la COP que sur proposition du Groupe de travail, tandis que les annexes du Plan sont des documents vivants soumis à des mises à jour régulières. La décision 14.101 (b) demande aux États de répartition de la partie à fournir des informations pertinentes pour mettre à jour l'Annexe III, qui présente un aperçu de la législation pertinente pour la conservation des requins-anges.
30. En ce qui concerne le processus de mise à jour de l'Annexe III, le Secrétariat a indiqué qu'il : intégrera les informations fournies dans les rapports nationaux des États concernés ; Faites un suivi auprès de ceux qui n'ont pas soumis de rapport pour obtenir des informations sur leur législation nationale ; et préparer une mise à jour de l'Annexe III pour examen par la COP15. La mise à jour sera diffusée aux membres du groupe de travail pour commentaires avant publication en août 2025.

6.2 Examen de l'Annexe IV « Outils et lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre du SSAP »

31. Le Secrétariat a rappelé que la Décision 14.104 exige l'élaboration d'un aperçu des outils et directives pour soutenir la mise en œuvre du SSAP, qui deviendra l'annexe IV du SSAP. Avec le financement du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de l'Action climatique, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire ainsi que de la Principauté de Monaco, le Shark Trust a été chargé d'élaborer un premier projet.
32. Le Shark Trust a présenté le projet d'annexe ([PNUE/CMS/Angelshark WG1/Doc.6.2](#)), qui traite, entre autres, de l'identification, de la gestion, de la remise en liberté en toute sécurité, des codes de conduite et du rapport des observations. Notant que plusieurs ressources sont déjà disponibles dans différentes langues, ils ont invité les États de répartition à identifier des besoins supplémentaires ou des domaines à affiner davantage les outils et directives.
33. Le Réseau de Conservation des Angelsharks a proposé de publier le document sur son site web, ce que le Shark Trust et le groupe de travail ont accueilli favorablement.
34. Le Groupe de travail a salué le projet et a accepté d'inviter à soumettre de nouvelles ressources pour inclusion dans une mise à jour avant publication en août 2025 pour examen par la COP15.

Point à l'ordre du jour 7 : Programme de travail

35. Le Secrétariat a présenté un projet de Programme de travail (POW) pour la période restante du triennium, soit 2025–2026 ([PNUE/CMS/AngelsharkWG1/Doc.7.1](#)). La première partie décrit les activités principales de coordination et de gouvernance, qui seraient des activités minimales absolues, tandis que la seconde partie présente des activités de mise en œuvre suggérées répondant aux objectifs clés et aux priorités de conservation du SSAP. La seconde partie a été constituée sur la base des suggestions des partenaires de mise en œuvre qui ont préparé des notes conceptuelles, incluant des besoins budgétaires estimés, pour des projets potentiels.
36. Parmi d'autres, le projet de prisonnier de guerre pointe :
 - le recrutement d'un consultant à temps partiel pour faciliter la communication, la coordination, la collecte de fonds et la préparation de documents, y compris l'avancement de la mise en œuvre ;
 - répondre aux besoins budgétaires liés aux déplacements ;
 - services de secrétariat en nature ; et
 - a suggéré des projets par l'ASCN et le projet Angelshark, notamment sur la gestion des données, les campagnes de sensibilisation, la connectivité des populations, la formation des pêcheurs, ainsi que l'élaboration de propositions supplémentaires pour la liste des CMS et CITES.
37. Le Secrétariat a rappelé que le prisonnier de guerre est interne au WG et n'est pas soumis à l'adoption par la COP. En ce qui concerne la mise en place du financement, ils ont noté : un fonds pour les contributions volontaires peut être créé afin de financer les activités liées au SSAP ; ou bien le Secrétariat pourrait administrer une liste de projets pertinents que les donateurs pourraient souhaiter financer.
38. Le Groupe de travail a réfléchi à la nécessité de ressources pour garantir la mise en œuvre du SSAP. Il a souligné l'importance de définir un ensemble d'actions prioritaires, notamment pour orienter les efforts de collecte de fonds et aider à suivre l'avancement de la mise en

œuvre, notant que le PoW pourrait être révisé lors d'une future réunion du Gouvernement de Travail.

39. Le Secrétariat avait pour mission de recueillir des commentaires écrits sur le projet de prisonnier de guerre.

Point 8 à l'ordre du jour : Questions institutionnelles

40. Le Secrétariat a rappelé que la Décision 14.101(c) ordonne aux États de répartition d'établir une structure de gouvernance pour soutenir et surveiller la mise en œuvre du SSAP et que la Décision 14.105(b) demande au Secrétariat de soutenir ces efforts.
41. Le Secrétariat a introduit un projet de structure de gouvernance pour le SSAP ([PNUJ/CMS/AngelsharkWG1/Doc.8.1](#)), basé sur des discussions tenues dans le cadre du développement du SSAP. Il aborde, entre autres, :
- la composition du Groupe de travail, avec :
 - un point focal et un expert national par État de secteur, des experts de l'ASCN, et potentiellement d'autres parties prenantes en tant que membres à part entière ou observateurs ;
 - un président et un coprésident élus pour un triennal de la COP, avec un mandat de suivi possible ; et
 - un coordinateur de la gestion quotidienne ;
 - l'approbation d'un prisonnier de guerre couvrant un triennium ;
 - un rythme de réunion annuelle pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du SSAP et des réunions dédiées avant les sessions de la COP ;
 - le financement, y compris la création potentielle d'un fonds pour soutenir les activités dans les pays en développement et par des ONG ; et
 - le suivi, avec des rapports annuels des États de répartition s'appuyant sur un modèle standardisé, et une analyse triennale des progrès qui sert à élaborer des recommandations à soumettre à la COP.
42. Le document comprend également un projet de budget, comprenant un budget de base (38 420 EUR) et un budget de mise en œuvre pour les projets potentiels suggérés par les partenaires de mise en place (192 740 EUR). Ce budget ne sera pas soumis à l'approbation du COP et toutes les contributions sont volontaires.
43. Le Secrétariat a encouragé les parties à soutenir financièrement les partenaires de mise en place et a invité à prendre des engagements pour soutenir le budget de base et les projets potentiels. Elle a souligné la nécessité de financer le travail du Coordinateur (24 000 EUR).
44. Le groupe de travail a accepté la structure de gouvernance et a nommé Mme Eva Meyer (Angelshark Project) comme coordinatrice.
45. Le Secrétariat avait pour mission de faire circuler un appel à candidatures aux États de répartition pour les fonctions de président et vice-président du WG et d'inviter à faire des commentaires et à approuver le budget.

Point à l'ordre du jour 9 : Prochaines étapes

46. Le Secrétariat était chargé de suivre les membres du WG sur diverses questions (y compris l'adhésion, les prisonniers de guerre et la mise à jour de l'Annexe III) et de préparer et mettre à jour les documents pour la huitième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC8) et/ou COP15, y compris les annexes SSAP III et IV, les directives sur la gestion

spatiale, ainsi que la structure de gouvernance convenue par le WG et les progrès de la mise en œuvre.

Point à l'ordre du jour 10 : Clôture de la réunion

47. Le Secrétariat a clôturé la réunion, encourageant les États de répartition et les partenaires de mise en œuvre à continuer de collaborer, de s'engager et d'intensifier les efforts de mise en œuvre pour la conservation du requin-ange en Méditerranée.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

États de répartition du parti

Pays	Nom	Titre	E-mail
Albanie	Édit Vardhami	Expert en biodiversité, Ministère du Tourisme et de l'Environnement	edit.vardhami@turizmi.gov.al
Algérie	Samir ROUIDI	Chercheur, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches	rouidi.samir@gmail.com
	Tahar FILALI	Chercheur, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche	filalitarhar@gmail.com
Croatie (Hrvatska)	Jelena Uros	Conseiller principal, Direction de la protection de la nature	jelena.uros@mzozt.hr
Chypre	Charis Charilaou	Agent de recherche en pêche et marine, Département des pêches et de la recherche marine	ccharilaou@dfmr.moa.gov.cy
Égypte	Moustafa Fouda	Ministre conseiller aux questions de biodiversité, Ministère de l'Environnement	drfoudamos@gmail.com
UE	Bianca Wiles	Assistant politique, DG MARE de la Commission européenne	bianca.wiles@ec.europa.eu
France	Anthony Acou	Chef de projet scientifique, Office Français de la Biodiversité / UAR PatriNat	anthony.acou@mnhn.fr
	Caroline Bousquet	Assistant scientifique, Bureau de l'Environnement de Corse	carolinem.bousquet@gmail.com
Grèce	Ioannis Giovos	Agent de conservation, iSea	ioannis.giovos@isea.com.gr

Pays	Nom	Titre	E-mail
Libye	Sara Almabruk	Point central technique, projet Angel Shark Libye	info@mb.org.ly
Malte	Mauro Spatafora	Assistant agent de protection de l'environnement, Unité biodiversité et eau	mauro.spatafora96@gmail.com
Monténégro	Ilija Cetkovic	Assistant de recherche, Institut de biologie marine - Université du Monténégro	ilija.c@ucg.ac.me
Maroc	Mohamed Keznine	Chercheur, Biologie	mohamedkeznine2015@gmail.com
Espagne	Sandra Barrios de Pedro	Chef de la section technique, sous-direction de la biodiversité terrestre et marine	sbarrios@miteco.es

Membres du comité consultatif du MOU sur les requins

Pays	Nom	Titre	E-mail
Jim Ellis		Écologiste des pêches, CEFAS	jim.ellis@cefas.gov.uk
Rima Jabado		Président, Groupe de spécialistes des requins SSC de l'UICN	rimajabado@hotmail.com

Organisations non gouvernementales

Organisation	Nom	Titre	E-mail
Projet Angel Shark - Institut Leibniz pour l'analyse du changement de la biodiversité	Eva Meyers	Co-responsable et responsable de programme	angelshark2014@gmail.com
Mersea Consulting	Aylin Ulman	Directeur	merseamed@gmail.com
Université de Manara, République arabe syrienne	Adib Saad	Directeur, Biologie	adibsaad52@gmail.com
Laboratoire de Biodiversité Marine, Tunisie	Samira Enajjar	Chercheur	enajjarsamira@yahoo.fr

Programme méditerranéen	Alexandre Bartolí	Biologiste marin - Consultant	alexbartoli.sa@gmail.com
La Trust du Requin	Ali Hood	Directeur de la conservation	ali@sharktrust.org
La Trust du Requin	Cat Gordon	Agent principal de conservation	cat@sharktrust.org
La Trust du Requin	Hettie Brown	Agent de conservation	hettie@sharktrust.org
Initiative marine méditerranéenne	Simone Niedermueller	Directeur régional	simone.niedermueller@wvf.at

Secrétariat

Nom	Titre	E-mail
Melanie Vertu	Chef de l'équipe des espèces aquatiques	melanie.virtue@un.org
Andrea Pauly	Agent de programme/Coordinateur du MOU Sharks, CMS	andrea.pauly@un.org
Nora Klasen	Stagiaire de soutien aux programmes	nora.klasen@un.org